

**PROJET DE  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 02 FEVRIER 2024**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien, VIENNET Simon, PEREIRA Stéphane

Excusée : Mme LEFORT Dominique (procuration à Lydia SOUCHA), Mr. JEANNIN Vincent (procuration à Aurélie CHARDON)

Absent :

Convocation du 26/01/2024

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2023**
- **Projet réhabilitation Restaurant + logements : Validation du bureau d'études**
  - Demande d'aide financière au Département (80 %)**
- **Lotissement clos neuf : validation surfaces à acquérir et à vendre**
- **Résultats budgétaires 2023**
  - Projets 2024**
  - **Subventions aux associations - 2024**
  - **Route + panneaux**
  - **Affaires diverses**
    - **Taxes foncières pour les logements neufs**
    - **Suivi travaux école**
    - **Divers**

**1 - Approbation compte-rendu réunion du 15 décembre 2023**

Monsieur Coqueret informe le Conseil qu'il y a une erreur sur le sujet des trackers solaires, concernant le tarif de vente à EDF, il convient de lire tarif de 110 à 150 € le mégawatt, en fonction de la production et du type de contrat de revente (autoconsommation, vente totale...).

Le compte-rendu sera modifié dans ce sens.

**2 - Projet réhabilitation restaurant et logements / Demande de subvention**

Suite à l'appel d'offres lancé pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage, la commune a reçu 3 offres (Soliha, Idéha et Flores) qui ont été analysées par la commission d'appel d'offres. La commission a classé ces 3 offres selon les critères définis au marché, à savoir 30 % pour le prix et 70 % pour la valeur technique.

Le cabinet Soliha se classe 1<sup>er</sup> avec 84 points sur 100, pour un montant de 17 822 € HT. Ce prix comprend le diagnostic, le programme de travaux et la rédaction de l'avant-projet avec 3 options (mise aux normes a minima et 2 tranches de travaux).

Le Conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition et retient Soliha.

Il accepte de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil départemental (80 %).

### **3 - Lotissement Clos Neuf**

Le Conseil confirme sa volonté d'acquérir les parcelles B848, B849, B850, B851, B853, B 854 et B 855 (1447 m<sup>2</sup>) au prix de 100 € / m<sup>2</sup>. (les numéros de parcelles ont été modifiés suite au bornage du géomètre) (9 voix pour et abstention de Fabien Saillard).

Il confirme également son souhait d'acquérir les parcelles B797, B787, B679 et B847 en terrain agricole au prix de 3200 € / ha. (9 voix pour et abstention de Fabien Saillard).

Les parcelles C18 et C251 ont déjà fait l'objet d'une délibération (parcelles boisées appartenant à l'indivision Saillard).

Monsieur le Maire informe le Conseil que le notaire a pris contact avec les exploitants agricoles de ces parcelles concernant le droit de préemption. Les actes d'achat devraient donc être signés prochainement.

Arrivée de Julien Viennet (21 h)

### **4 - Résultats budgétaires 2023 et Projets d'investissement 2024**

Monsieur le Maire présente les résultats des budgets 2023.

Il rappelle que les travaux de l'école de Oye et Pallet vont impacter le budget fonctionnement (participation de la commune de Malpas à hauteur de 20 %).

Il demande au Conseil de lister les investissements pour 2024 afin de préparer les budgets :

- Aires de jeux (travaux en cours)
- Déplacements doux entre le Petit et le Grand Malpas
- Rue du sauvage (entretien et sécurité : est évoqué la possibilité de mettre un stop au croisement de l'Eglise et de laisser la priorité aux véhicules venant de Malpas)
- Rue des Fayeux (vérifier l'état du passage canadien et voir si nécessité de le réparer ou de le boucher.
- Passages surélevés route départementale : les passages surélevés rue principale ne font pas forcément l'effet escompté concernant la vitesse. Celui situé coté Labergement est trop « brutal », mais il semble difficile de le reprendre ; d'autant plus qu'il a été contrôlé par l'entreprise et le STA.
- Eglise : suite à la visite de la Fondation du Patrimoine, projet de créer une association et éventuellement d'organiser une souscription avec déduction d'impôts pour les donateurs. Le projet de rénovation du porche et des vitraux a déjà été évoqué (dossier de subvention déposé). Monsieur le Maire revient sur le problème de sécurité au niveau du clocher (accès et sonnerie manuelle des cloches) et demande une mise en sécurité. Il s'interroge sur la responsabilité de la commune et du maire en cas d'accident quand un bénévole ou un salarié intervient pour débloquer la manœuvre après ou même pendant un office.

Il rappelle que le devis d'électrification des cloches s'élève à 7 811 € HT.

### **5 - Subventions aux associations - 2024**

Le Conseil vote, à l'unanimité des présents, les mêmes montants qu'en 2023 soit

100 € à l'ADMR Lacs et Montagnes du Haut Doubs  
80 € à l'Adapei et au Club du 3<sup>ème</sup> Age,  
70 € à Pour un p'tit plus et Vivre Ensemble,  
50 € aux Donneurs de sang, à l'Association des Paralysés de France, à la Banque Alimentaire, à La ligue contre le cancer, Vaincre la mucoviscidose, Au p'tit panier, Semons l'Espoir, Les restos du cœur et le Souvenir Français,  
40 € au comice agricole de Pontarlier et  
30 € à la Prévention routière  
Il ajoute 50 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers des 2 lacs,  
Soit un montant total de 970 €

Mme Saillard présente la demande de l'ADMR qui explique l'intérêt d'une telle association en milieu rural.

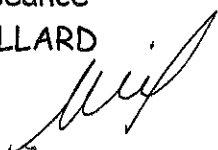
## 6 - Affaires diverses

- Monsieur le Maire rappelle au conseil que le RDC du local communal situé rue principale est mis à disposition de l'association des Aigles. Il propose de signer une nouvelle convention suite au changement de bureau avec les mêmes conditions à savoir mise à disposition gratuite et frais d'électricité pris en charge par l'association.  
Se renseigner également pour l'assurance propriétaire / locataire.  
Il est rappelé également que l'association bénéficie de la gratuité de la salle de convivialité.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une proposition de l'Etat d'exonérer de la part communale de taxes foncières les logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée : Refus du conseil.
- Suivi des travaux école Oye et Pallet : ouverture prévue à la rentrée 2024
- Urbanisme : Monsieur le Maire informe que le CU déposé par Jimmy Viennet rue du lac a été refusé.
- Salle de convivialité : Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les tarifs 2023 pour les 2 personnes qui avaient fait une réservation avant le changement de tarifs.
- Travaux réseau cassé rue de l'Eglise : Monsieur Bonnard a fait suivre à la commune une facture de 1000 € relative à l'intervention du terrassier. Refus de prise en charge dans l'état actuel de la demande de l'entreprise (somme forfaitaire sans justification et sans accord du maire, ni devis préalable).
- Problème de déjections canines notamment sur les trottoirs et les aires de jeux : installation de panneaux et distributeurs de sacs.
- Podium : proposition de mise à disposition gratuite au Pôle associatif en contrepartie d'un gardiennage et entretien.

Séance levée à 23 h.

Malpas, le 5 février 2024

Le secrétaire de séance  
Marie-Pierre SAILLARD



Le Maire,  
Jean-Bernard THERY

